

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

COPIE

Décret n° 2018 - 456 du 15 décembre 2018
portant nomination du Président de la Cour constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 28-2018 du 7 août 2018 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2018 - 452 du 14 décembre 2018 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle ;

Vu la décision du Président de la République portant désignation d'un membre de la Cour constitutionnelle ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur Auguste ILOKI est nommé président de la Cour constitutionnelle.

Article 2 : Monsieur Auguste ILOKI percevra le traitement fonctionnel prévu par les textes en vigueur.

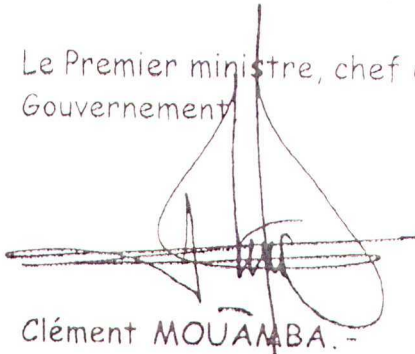
Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Auguste ILOKI, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2018 - 456 Fait à Brazzaville, le 15 décembre 20

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

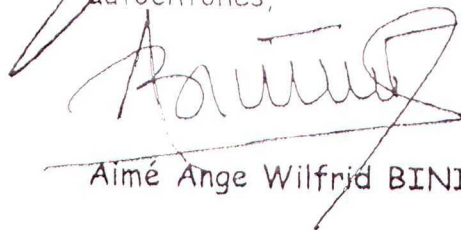
Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement



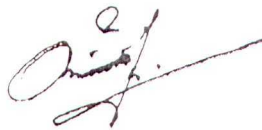
Clément MOUAMBA.-

Le ministre de la justice et des droits
humains et de la promotion des peuples
autochtones,



Aimé Ange Wilfrid BININGA.-

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO.-